



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Synthèse de la participation du public en application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement

Demande de dérogation pour atteinte à des espèces protégées
dans le cadre du projet de démolition du moulin de Saint-Cyr à Saint-Cyr-
l'École (78)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclus sur le projet de démolition d'un bâtiment sus-mentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis grâce au lien suivant : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/versailles-grand-parc-78-demande-de-derogation-aux-a12626.html>

Nombre et nature des observations reçues :

0

Synthèse des modifications demandées :

Sans objet.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Réponse aux observations du public :

Sans objet.

Fait à Vincennes, le 13/03/2023

Annexe : observations du public dont il a été tenu compte

Sans objet